



Accident travail sciatique par hernie discale l5s1

Par **Harche**, le **16/01/2013** à **18:04**

Bonjour, je suis en at depuis le 11/11/12 sur mon 1er .certif médicale sciatique l5s1 suite au port d une machine.acceptation de l at par la cpam.suite opération hernie discale l5s1 le 1/12 un nouveau certif médicale de prolongation marquer dessus hernie discale opérer.l5s1.ensuite convocation médecin conseil le 11 janvier 2012 .celui m apprend que l at sera pris en charge jusqu à 30 novembre 2012.la veille de l opération car pour lui l at n a rien na voir avec l hernie discale.Je précise en effet 6 mois avant j avais fait une lrm ou l on voitait une hernie discale au même endroit.Je souhaite contester cette décision car mes douleurs sont apparus suite à cette manutention.depuis longtemps je porte des charges lourdes pendant mon travail sans jamais me plaindre.13 ans ds cette société et 12 ans dans une autre, dans le même travail.pouvez m aider et me dire quoi faire.merci d'avance.

Par **xavlaw**, le **04/02/2013** à **13:39**

Le cas échéant, vous pouvez peut être être à même de démontrer la faute inexcusable de l'employeur au regard des conditions de l'accident de travail ; cela peut justifier une majoration de rente et une indemnisation complémentaire.rnCordialement

Par **med akram akram**, le **26/04/2013** à **12:25**

bjr harche..les lésions préexistante ne st pas indemnisable par la sécu sauf en cas

d'aggravation ..merci

Par **CRICRIBILLAUD**, le **19/03/2017** à **12:03**

Bonjour harche, même si la question est tardive, pouvez vous me dire svp si votre hernie discale a finalement été prise en AT ?
Dans le même cas que vous étiez, sciatique prise en AT , mais l'hernie discale vu à l'irm non prise en compte. Merci pour votre réponse